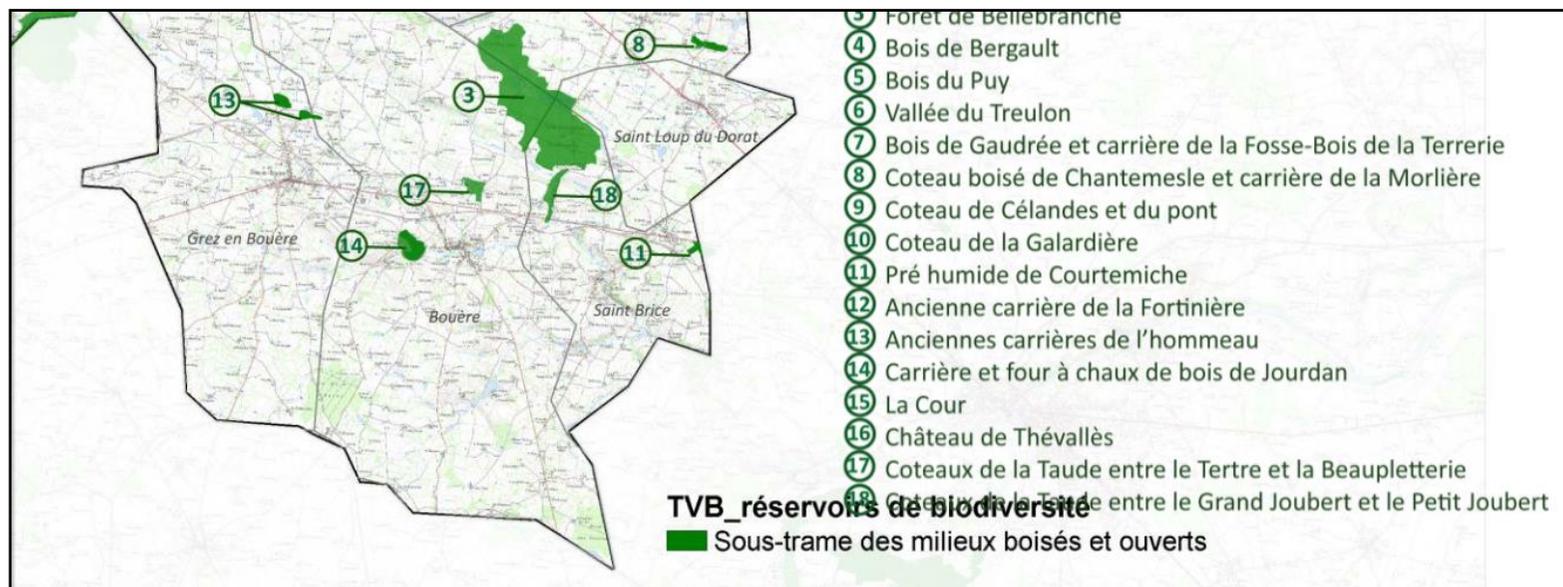


Une ZNIEFF qui atteste de la qualité et de la fragilité du secteur des coteaux de la Taude ...



Sur l'emplacement des znieff, qualifiée par le DOO de réservoirs de biodiversité, l'enquête publique est imprécise. Si elle signale bien les coteaux de la Taude (18) elle ne les place pas sur la carte alors qu'il s'agit de la Znieff la plus proche des terres épendables sur St Brice (situées à moins de 700m de Gomer).

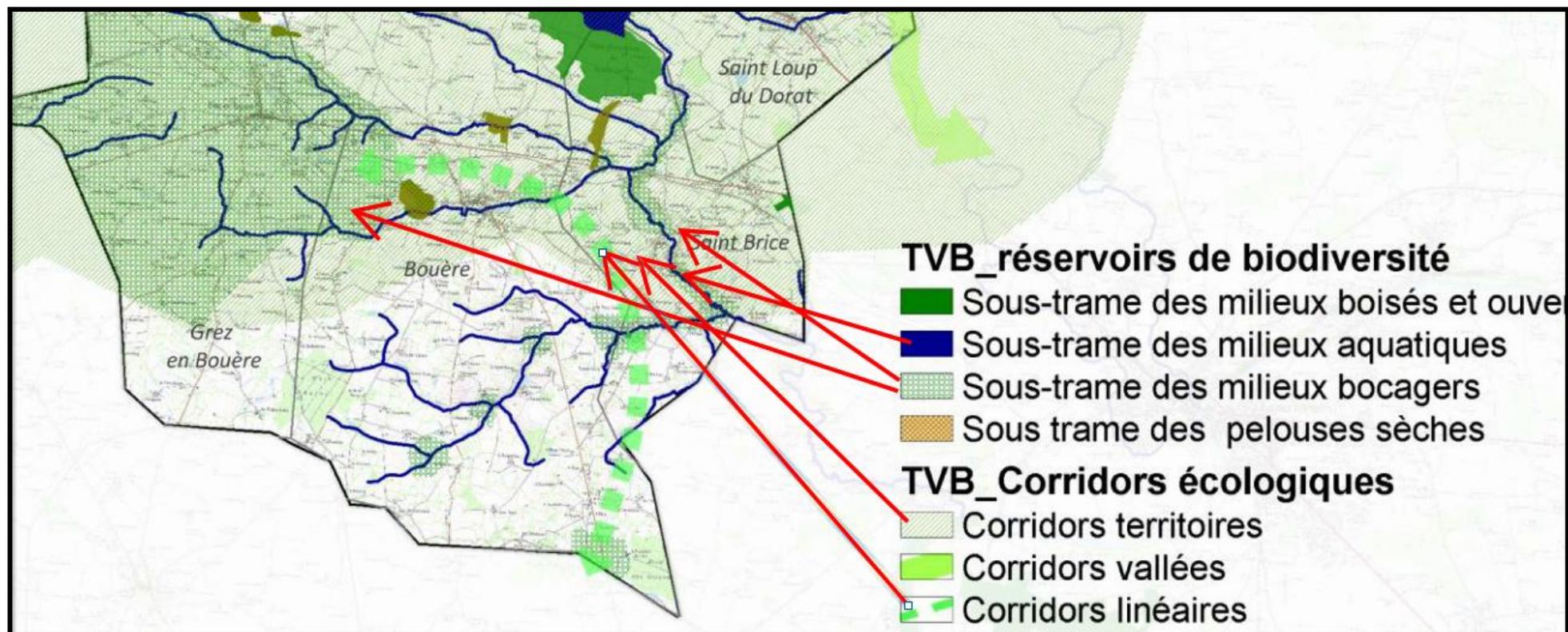
Cette Znieff est particulièrement importante car elle caractérise un territoire très similaire à celui devant être épendu sur Saint-Brice : des terrains calcaires en bordure immédiate de la Taude. Ils sont le support d'une flore riche et fragile. Par ailleurs, sa faune (batraciens, serpents) comme celles de la rivière (poissons, invertébrés,...) sont particulièrement sensible à l'acidité de l'eau générée entre autres par les nitrates :

Extrait de « Pollution atmosphérique, biodiversité et écosystèmes » de ZANINOTTO Vincent, FAURE Emmanuel – Ecole Normale supérieure -2015

*Les effets négatifs de l'acidification sur les organismes aquatiques sont, bien entendu, d'autant plus marqués que celle-ci est plus importante. (...) Chez les animaux, les invertébrés souffrent globalement de l'acidification des eaux douces : éponges Porifera, plathelminthes et annélides disparaissent en eaux acides, de même que de nombreux mollusques (Økland, 1992) et crustacés (comme les daphnies et les écrevisses) (Appelberg, 1982). Les poissons et autres vertébrés diffèrent dans leur sensibilité à l'acidification (Baker et al., 1990) : si la plupart d'entre eux peuvent nager ou se laisser dériver vers des eaux moins acides (en aval, ou en profondeur), une acidification chronique peut entraîner le déclin voire la disparition de certaines espèces (Jenkins et al., 2007) (Figure 6). On assiste ainsi à une baisse de la capacité reproductive chez l'Omble des fontaines et la Truite brune (Andersen and Skurdal, 1984), de même que chez plusieurs amphibiens (Salamandre tachetée, Rainette verte, Crapaud calamite...) (Freda, 1986). Ainsi, en 1993, 50 % (en biomasse) des espèces de phytoplancton avaient disparu dans de nombreux lacs suédois (Eriksson et al., 1983), et 20 % des plantes et animaux européens étaient devenus absents des quelque 20 000 lacs où le pH avait chuté de 0,5 unités à cause de la pollution atmosphérique (Brodin, 1995).*

## Un Plan d'épandage incompatible avec le SCOT de Meslay/Gréz

### Document graphique n°3 : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à préserver (Trame verte et bleue)



L'étude de cette carte permet de prendre conscience de la position stratégique que constitue la Taude et ses abords comme corridor écologique.

Le scot de la communauté de commune leur fait cumuler 4 des 6 caractéristiques devant entraîner une protection dans les futurs documents d'urbanisme. Le SCOT fait donc de ce secteur un réservoir de biodiversité aquatique et bocager tout en lui conférant un vocation de corridor territoire et linéaire notamment vers les vallées angevines classées natura 2000.

C'est un point névralgique de la protection de l'environnement sur la communauté de commune que tout projet se doit de respecter

## Extrait du DOO de Meslay Voté le 22 mars 2016 et aujourd'hui en vigueur (P.45)

<b>Recommandations [R22]</b>	<p>Le SCoT favorise les solutions proposées par le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) pour sécuriser l'alimentation en eau potable (ex : interconnexions, nouvelles prises d'eau...).</p>
	<p>L'optimisation des pratiques agricoles, la préservation des milieux aquatiques et la limitation de l'usage non agricole des produits phytosanitaires sont à soutenir et à développer.</p>
	<p>Le SCoT encourage toutes les actions d'accompagnement dans le but de limiter l'impact sur la ressource en eau : mesures agro-environnementales, protection des filtres naturels tels que le bocage et les zones humides, réduction de l'usage d'intrants, entretien des cours d'eau (maintien des berges, ripisylves, bandes enherbées...).</p>
	<p>Pour gérer le ruissellement et ses effets, les documents d'urbanisme locaux peuvent protéger l'ensemble des éléments concourant à la gestion du ruissellement (mares, talus, haie...) en lien avec la Trame verte et bleue.</p> <p>Il s'agira d'encourager la mise en place de dispositifs de récupération d'eau de pluie ainsi que ceux économes en eau dans les constructions existantes ou futures, dès le début des démarches d'aménagement, et d'encourager la réutilisation des eaux pluviales par les collectivités (pour l'entretien des espaces publics notamment) et par les habitants.</p>

Le SCOT s'attachant essentiellement à régir aux travers des PLU les droits à construire ne peut agir directement sur les pratiques agricoles. C'est pour cette raison qu'il n'émet en ce domaine que **des recommandations qui n'en sont pas moins très claires**.

Il demande ainsi **l'optimisation des pratiques agricoles et la préservation des milieux aquatiques** ce qui revient pour le plan d'épandage soumis à enquête à épandre essentiellement sur les terrains cultivés et à éviter le plus possible les prairies en bordure de ruisseaux.

Par ailleurs la **limitation des intrants et toutes les mesures visant à éviter le ruissellement** vont dans le sens d'une protection accrue des prairies en bordure des ruisseaux.

En l'état le plan d'épandage est **contraire au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT de la Communauté de Communes de Meslay**